



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 661-25

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 9 juin 2026 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 661-25 vise à :

- Permettre la transformation d'une galerie existante d'une dimension de 3,13 mètres par 3,67 mètres, située à l'étage en cour avant et implantée à une distance conforme de 9,31 mètres de la ligne avant, en une véranda trois saisons fermée par des moustiquaires, malgré le fait que l'article 7.2.6 du Règlement de zonage no 661-25 n'autorise pas ce type de bâtiment accessoire en cour avant.
- Permettre également l'aménagement d'une véranda trois saisons présentant une hauteur de 3,5 mètres mesurée du plancher de la galerie existante jusqu'au faîte du toit, pour une hauteur totale de 5,61 mètres à partir du sol adjacent, alors que l'article 7.2.6 du Règlement de zonage no 661-25 prescrit une hauteur maximale de 3,5 mètres.

Identification du site concerné : Lot 2 619 883 du Cadastre du Québec
15, rue Hélie

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à municipalite@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2026 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web www.cantley.ca.



Donné à Cantley, ce 22^e jour de mai 2026.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>, sur le babillard municipal et sur la propriété visée par la demande de dérogation mineure.

Donné à Cantley, ce 22^e jour de mai 2026.

A handwritten signature in purple ink, appearing to be "Stéphane Parent", is positioned above the printed name.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier